



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2309**

commune (s) : Vénissieux

objet : Régularisation des domanialités de l'ex-ZUP des Minguettes - Acquisition à titre gracieux de diverses parcelles de terrain appartenant à la SA Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillermot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2309

commune (s) : Vénissieux

objet : **Régularisation des domanialités de l'ex-ZUP des Minguettes - Acquisition à titre gracieux de diverses parcelles de terrain appartenant à la SA Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la régularisation des domanialités de l'ex-ZUP des Minguettes, un ensemble de parcelles devant être incorporées dans le domaine public de voirie doit être acquis à la SA Alliade Habitat.

Les parcelles concernées par le réaménagement des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau et situées rue Edouard Herriot sont :

Références cadastrales		Superficie (en mètres carrés)
Section	Numéro	
C	2156	60
C	2171	80
C	2114	463
C	2168	10 à détacher
C	2111	209 à détacher

Les parcelles du plateau des Minguettes issues de la dissolution de l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble Vénissieux les Minguettes (ASPEVM) et situées rues Gabriel Fauré, Claude Debussy, Maxime Gorki, Maurice Ravel et Léo Lagrange sont :

Références cadastrales		Superficie (en mètres carrés)
Section	Numéro	
C	2089	10
C	2090	2
C	2094	586
C	2095	410
C	2096	9
C	2158	470
E	2179	26
E	2268	29
E	2272	275
E	2305	292
C	2093	575 à détacher
E	2308	635
E	2183	570
E	2185	648 à détacher

Aux termes du compromis, la SA Alliade Habitat céderait les biens lui appartenant à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gracieux, de diverses parcelles de terrain décrites ci-dessus, à Vénissieux appartenant à la SA Alliade Habitat, dans le cadre de la régularisation des domanialités de l'ex-ZUP des Minguettes.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité - individualisée sur l'opération n° 634.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 et en recettes : compte 132 800 - fonction 824.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.